



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille, le 5 juillet 2016

Direction des Collectivités locales, de l'Utilité Publique
et de l'Environnement
Bureau des Installations et des Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE CONCERNANT LES INSTALLATIONS DE LA SOCIETE ALTEO GARDANNE

Le 24 juin 2016, la Commission de Suivi de Site (CSS) concernant les installations de la société ALTEO Gardanne s'est réunie sous la présidence de M.Stéphane BOUILLON, Préfet de Région.

Les représentants des différents collèges et les personnalités associées ont été associés à cette commission. La feuille d'émargement, ci-jointe, répertorie les participants.

Introduction du Préfet de Région :

Le Préfet remercie les participants de leur présence, dont les membres des différents collèges et les élus des collectivités concernées.

Depuis la précédente séance du 18 mars 2016 qui a permis des échanges profitables et intenses, les évolutions suivantes méritent d'être notées:

- Création du Comité de suivi et d'information sur les rejets en mer (CSIRM) d'ALTEO par arrêté du 31 mars 2016;

- Première réunion du CSIRM le 11 mai 2016 au cours duquel, M. Pierre BATEAU a été élu président de ce comité d'experts scientifiques et a commencé ses premières approches méthodologiques. Le Préfet confirme qu'il ne participe pas à cette instance;

- Envoi du projet de compte rendu de la précédente CSS le 24 mai 2016;

- Prise le 3 juin 2016 de l'arrêté nominatif intégrant les désignations reçues et les ajustements décidés : notamment l'intégration sur proposition du sous-préfet d'Aix et d'ALTEO du CIQ Gardanne ouest, et passage du Directeur du Parc national des Calanques, établissement public de l'Etat, du collège des experts au collège Etat);

- Nouvelle réunion du CSIRM programmée le 1er juillet 2016.

- Il y aura, fin septembre, une nouvelle réunion du CSS programmée pour examiner conformément à la demande de la Ministre de l'Environnement, le rapport sur les moyens qu'Altéo va mettre en œuvre, y compris sur le plan financier, pour atteindre les objectifs de réductions des rejets.

S'agissant de la désignation des membres du bureau avec un membre pour chacun des collèges, le Préfet propose de renvoyer cette désignation en fin de séance afin d'avancer l'ordre du jour.

Sur le projet de règlement intérieur soumis à approbation, d'ores et déjà des demandes de modifications ont été reçues.

Le Préfet passe la parole à **M.BERTOTHY** de la DCLUPE rappelle qu'une version primaire de ce règlement a été transmis dans les temps aux membres et que des demandes de modifications ont été formulées notamment par le collège riverains. Celui a proposé que le compte-rendu soit diffusé dans les deux mois et adopté dans les quinze jours qui suivent, en l'absence d'observations, afin de disposer d'un règlement approuvé. Ce point est adopté.

Mme FROSINI du CIQ Clapiers Jean de Bouc sollicite de disposer des documents de présentations de séance, en même temps que la convocation et l'ordre du jour, 14 jours avant, comme le stipule l'arrêté de création des commissions de suivi de site rappelé dans le règlement intérieur (format papier).

Il est rappelé que ce sont les documents sur lesquels un vote doit avoir lieu qui doivent être transmis dans les délais indiqués. Les présentations sont actualisées par les différents intervenants au plus près de la réunion et ne sont reçues que la veille ou le jour même.

Le Préfet confirme que dans la mesure du possible les documents de présentation seront transmis à l'avance, mais la règle d'un délai fixe s'applique pour les documents soumis à vote. Ce point sera réaffirmé dans le règlement intérieur qui est adopté sous cette forme.

M.DUCHENNE de la société ALTEO présente un suivi du retour d'expérience de l'incident de mars 2016 survenue sur le site de Gardanne (présentation ci-jointe) sur trois points principaux :

- contrôle des pièces susceptibles de produire le même incident,
- mesures de prévention avec modifications des paramètres de conduite pour éviter des usures anormales des tuyauteries,
- durcissement des critères de changement des pièces avec amélioration de la prise en compte de la vitesse d'érosion.

Pour éviter la diffusion d'un nuage de soude en cas de fuite, une recherche de confinement est effectuée, le cas échéant, avec une double enveloppe sur les tubes ou un blindage.

En termes d'organisation, une mise à jour de la grille de décision pour le plan d'urgence a été faite afin de prévoir un déclenchement anticipé.

Une révision de l'étude de dangers a été faite avec une modification sur l'étude des risques.

Mme FROSINI pose la question des contrôles des installations dans l'usine.

M.DUCHENNE, puis **M.COUTURIER** confirment que ces contrôles relèvent d'abord de l'exploitant mais avec des inspections de la DREAL, laquelle a proposé un arrêté et des prescriptions imposés à l'exploitant

Le Député LAMBERT évoque des éléments qui lui ont été communiqués qui font état de la crainte d'une baisse des compétences du personnel de l'usine à l'occasion des départs à la retraite des anciens d'ALTEO et pose la question à l'exploitant sur ce point et l'optimisation de la transmission du savoir et du niveau d'expertise.

M.DUCHENNE précise que l'expertise et l'expérience viennent avec l'âge et le point important est la modification des standards de suivi de l'installation avec des consignes écrites sur les pressions à surveiller. Cette démarche de standardisation doit faciliter la transmission des compétences dans le cadre d'une démarche propre à l'industrie.

M.MEI, Maire de Gardanne rappelle à **M.DUCHENNE** qu'il est important de disposer d'informations pour déclencher les mesures nécessaires même s'il y a doutes.

Le Préfet confirme l'importance de la transmission des consignes et des bonnes pratiques afin d'empêcher un incident qui aurait pu être évité ainsi que l'importance d'une diffusion rapide de l'information aux différentes autorités.

La question du nombre d'intérimaires employés par ALTEO est abordée par **M.AGRETI**.

M.DUCHENNE précise que compte tenu de la technicité nécessaire, le recours à des personnels flottants n'est pas d'usage sur les process en cause et peu d'intérimaires sont employés dans l'usine.

Sur le suivi des rejets aqueux et la canalisation, **M.DUCHENNE** présente le bilan des performances des nouvelles installations avec les filtres-presses et l'installation de traitement des eaux.

(présentation jointe)

Ces installations sont innovantes, notamment pour le traitement des eaux avec des procédés complexes. La performance est globalement bonne sur les valeurs moyennes avec des problèmes toutefois à signaler sur quelques paramètres par rapport aux seuils de l'arrêté du 28 décembre 2015.

M.DUCHENNE souhaite insister sur les valeurs en fer qui sont très basses et démontrent l'arrêt des rejets de boues rouges.

Deux difficultés, l'une conjoncturelle, l'autre liée à l'intégration au procédé sont à signaler.

La difficulté conjoncturelle est le niveau d'impureté dans le circuit suite à l'incident du 9 mars 2016 qui a fait augmenter les impuretés dans les rejets en mer notamment en aluminium et en arsenic avec une augmentation en mars des impuretés avec quelques dépassements du seuil autorisé.

M. REAULT demande s'il y a une corrélation entre la production et les relevés des rejets.

M.DUCHENNE précise qu'avec les arrêts liés aux inspections et équipements, les installations reprennent avec des niveaux normaux s'agissant d'équipements nouveaux avec des procédés nouveaux. La question du niveau de rejets avec les volumes est posée.

M.GUILLAUME d'Union Calanques Littoral (UCL) se satisfait de la programmation en juin 2016 de ce CSS et demande de disposer des versions papier des présentations. L'état de vétusté de la canalisation a été filmé par les plongeurs et inquiète les associations membres d'UCL. Il demande une inspection indépendante.

Le Préfet précise que la question de l'état de la canalisation sera examinée plus tard en séance.

Sur la qualité des rejets, **M.GUILLAUME** s'interroge sur les hydrotalcites et demande si la DREAL dispose d'informations précises.

M.COUTURIER précise que le dossier d'ALTEO présentait la formation de ces précipités au contact de l'eau de mer. L'arrêté d'autorisation a prescrit une étude approfondie sur leur impact, ce qui rejoint les préoccupations du CSIRM qui s'est réuni sur ces questions et dont le président est présent dans la salle.

Le programme de surveillance d'ALTEO sera présenté plus tard dans la réunion.

M.MEI, Maire de Gardanne questionne sur le niveau de radioactivité des rejets en mer.

M.DUCHENNE confirme que les effluents rejetés présentent une radioactivité naturelle renforcée qui a fait l'objet d'une étude de l'IRSN. L'étude démontre que l'impact sanitaire de ces rejets est négligeable.

M.NOACK de l'Observatoire Hommes-Milieux (OHM) du bassin minier de Provence questionne sur le débit qui peut faire évoluer le taux de concentration.

M.DUCHENNE précise que les présentations n'intègrent pas, pour la lisibilité, ces informations mais elles le feront la prochaine fois.

Il précise que l'autre problème identifié est structurel avec du calcaire qui dégrade les taux de matières en suspension. La station de traitement est performante et des mesures du taux de matières en suspension sont réalisées à la sortie de la station. Ces mesures sont transmises à la DREAL. ALTEO mesure également les matières en suspension dans le bac en aval de la station avant l'envoi en mer et un écart significatif entre les deux mesures a été constaté.

Dans le bac avant rejet, les matières en suspension montent en moyenne à un niveau proche de la limite autorisée et des dépassements sont alors constatés.

En février, des premiers dépassements ont été constatés. Des mesures palliatives ont été mises en œuvre avec une première diminution. Mi-mars des envolées de suspension ont été constatées, des recherches ont été faites. Il apparaît que le calcaire provient de l'eau du canal de Provence et se précipite dans le cadre du process du fait du pH basique.

La modification du process est en cours de réflexion afin que le calcium se précipite avant la station de traitement. Depuis le mois de juin, les mesures sont globalement meilleures mais des pics surviennent encore néanmoins.

Cette difficulté fait l'objet d'un gros travail et **M.DUCHENNE** est confiant pour améliorer la situation de l'installation.

Sur le niveau de rejets actuels et l'avenir, **M.DUCHENNE** confirme les travaux en cours en partenariat avec une quinzaine de sociétés. Un premier pilote sera testé dans l'usine en juillet puis sera suivi par un deuxième puis un troisième à l'automne. Par ailleurs, des travaux en laboratoire sont en cours.

M.LAMBERT a deux questions :

-sur les matières en suspension, convient-il de comprendre que la précipitation vient de la rencontre avec l'eau du Canal de Provence? Est-ce que l'on demande à ALTEO de purifier une eau chargée en calcaire?

Le calcaire présent dans l'eau du canal réagit et précipite au contact des rejets basiques d'ALTEO précise **M.COUTURIER**. Le rejet de ces précipités entraîne un dépassement des normes applicables pour les matières en suspension.

M.LAMBERT demande si ce sujet de calcaire est une problématique prioritaire par rapport à d'autres rejets.

M.COUTURIER évoque le rôle du Ph basique qui précipite la calcaire mais augmente la dissolution des métaux dans le rejet et doit donc faire l'objet d'améliorations avec des procédés adaptés.

M.REAULT constate qu'ALTEO a identifié des hypothèses, doit les confirmer et trouver les solutions permettant de répondre aux normes. Il lui apparaît que le CSIRM aura à apprécier ces éléments avec ses membres.

Le Préfet confirme que l'arrêté de mise en demeure signé le 21 juin 2016 venait constater les écarts et demandait la résolution des écarts avec les normes.

M.GUILLAUME d'UCL questionne sur l'existence des perturbateurs endocriniens qui seraient rejetés et la provenance de ceux-ci.

Sur ce point des précisions seront apportées ultérieurement.

M. NOACK précise que le calcaire va précipiter en contact du basique ce qui est différent des métaux qui se dissolvent avec un Ph élevé.

Il est demandé l'appréciation d'ALTEO sur la part de l'origine des eaux (Canal de Provence ou puits de l'Arc) ou du process dans la survenance des précipités de calcaires.

M.DUCHENNE mentionne que suite à des travaux, la qualité du rejet en calcaire a été modifiée avec le recours au puits de l'Arc qui contient du calcium. Les pratiques antérieures doivent être revues notamment en cas de micro-flux (ex purge qui pourrait contribuer à augmenter les concentrations de calcium). Le cas échéant, si des solutions ne sont pas trouvées, le traitement de l'eau devra être envisagé.

M.PELOUX présente l'action administrative et pénale de la DREAL:

(présentation ci-jointe).

51 paramètres sont prescrits à l'exploitant dans le cadre de la réglementation et certaines substances viennent du dossier de l'exploitant ont été reprises. La présentation porte sur les principales valeurs limites requises.

En premier lieu, l'autosurveillance est assurée par l'exploitant de façon quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle suivant les paramètres. Les données autosurveillance sont transmises à la DREAL.

Des contrôles inopinés sont réalisés par des laboratoires agréés et mandatés par la DREAL. Le premier contrôle a eu lieu les 8 et 9 mars 2016 en présence de la DREAL en même temps qu'un prélèvement de l'Agence de l'eau puis ils se sont poursuivis en avril, en mai et en juin 2016. Ils se poursuivront dans les prochains mois pour suivre l'évolution des résultats.

Par ailleurs, des inspections sont programmées pour contrôler l'application de la réglementation. Ces inspections peuvent aussi être, le cas échéant, inopinées.

Un arrêté de mise en demeure a été signé le 21 juin 2016 et un procès-verbal a été adressé au Procureur de la République.

Après intervention de **M.GUILLAUME** sur les perturbateurs endocriniens, **M.PELOUX** rappelle que certaines substances réputées comme des perturbateurs endocriniens sont analysées conformément à l'arrêté préfectoral mais mesurées à des concentrations très faibles.

M.REAULT, Président du Conseil d'administration du parc des Calanques est satisfait que l'Etat fasse son travail, que ce rôle soit maintenant assumé et puisse permettre de progresser avec le concours du CSIRM sur la validité des études et des analyses.

M.LAMBERT remercie le président du Parc des calanques et demande à la DREAL si d'autres industriels sont soumis à un tel niveau de contrôle. Il demande quelles sont les catégories de dérogation à l'arrêté ministériel de février 1998.

M.COUTURIER précise que pour ALTEO, il y a un programme de contrôle renforcé compte tenu des enjeux environnementaux.

Le Préfet rappelle que des dérogations existent en France notamment pour les cristalliers et que les normes de l'arrêté ministériel peuvent être adaptées à la sensibilité des enjeux.

M. CARRODANO de la prud'homie des pêcheurs de La Ciotat demande au Préfet d'autoriser le passage d'un film présentant des vues sous-marines de la canalisation. Il s'étonne que l'on puisse dire que la canalisation est en bon état et rappelle que les pêcheurs pensent que la canalisation est percée avant 320 mètres.

Présentation du film présentant des images sous-marines de la canalisation dans la zone de croisement des deux canalisations, celle en provenance de Gardanne et celle provenant de la Barasse.

M.DUCHENNE rappelle que l'inspection consiste à faire passer une caméra sur la longueur de la canalisation, des contrôles par ultrasons sont recherchés par endroits mais il n'y a pas de méthodes parfaites. Les contrôles visuels faits avec un robot n'ont pas montré à ce jour de fuites.

M.CARRODANO, compte tenu de l'apparence de la canalisation, du croisement des deux canalisations sans présence d'un cavalier pour assurer la protection à ce niveau, s'inquiète et demande à l'Etat une expertise indépendante avec une caméra.

Il évoque que sur d'autres images prises pour une émission télévisée, il apparaît qu'à partir de 130 mètres et à 100 m du fond, le robot qui a été envoyé est dans la "semoule" avec des particules blanches. Ces images datant du 5 mai 2016 appartiennent à une chaîne de télé et il n'en dispose pas encore avant sa diffusion publique. Sur les parois verticales des tombants, un mouvement permanent de boues cascade vers le bas.

Il précise qu'au cours du tournage, finalement, après plusieurs tentatives par une mer difficile, il a été possible d'envoyer des engins de pêche au fond et de les remonter ensuite des poissons chargés de boues rouges.

Le Préfet s'étonnant que la pêche ne soit pas interdite sur cette zone, **M.CARRODANO** mentionne qu'à cet endroit de la Cassidaigne la pêche n'est pas interdite.

Il évoque le risque que cette situation puisse devoir conduire à une interdiction de pêche dans cette zone. Le Préfet demande que l'endroit de la pêche et des filets soit précisé afin d'envisager si nécessaire l'interdiction de la pêche.

M.LAMBERT évoque l'interdiction de la pêche dans le Rhône qui a du être instaurée malgré l'arrêt des rejets polluants principaux.

M.GUILLAUME évoque la canalisation de la Barasse qui est abandonné depuis longtemps et remplie d'un liquide anti-corrosion qui garantit contre la corrosion intérieure et non extérieure. Il confirme la nécessité de prendre des dispositions sur le chevauchement de cette canalisation avec celle en provenance de Gardanne

M. DE CANEVA, Adjoint au Maire de CASSIS se félicite de l'existence du CSS, évoque la mise en place d'un adoucisseur et demande de la prudence dans les propos par rapport à la situation sur tout le littoral et dans les communes concernées.

Face à cette polémique sur la question d'interdiction de pêche, **Mme ONTATO** du comité de demande si les riverains de Mange Garri doivent arrêter de respirer.

M.REAULT rappelle que l'autorisation de la canalisation a été donnée à Pechiney et qu'ALTEO est l'exploitant.

Il évoque le rôle ambiguë des chaînes publiques et se pose la question de l'action de l'Etat avec des recherches de polémiques médiatiques qui nuisent au travail sérieux fait localement. Il mentionne également l'intérêt de mettre en place un adoucisseur d'eau.

Le Préfet mentionne que les chaînes publiques ont leur indépendance éditoriale, sont sous le contrôle du CSA et ne sont pas sous l'influence de qui ce soit. Il espère qu'elle feront leur travail en toute impartialité et si cela n'était pas le cas, les droits de réponse ou des actions en diffamation seront exercés si nécessaire.

M.LAMBERT mentionne la lettre qu'il a faite à la chaîne publique France 2 pour leur reportage de 2014 qui avait amené une confusion entre Gardanne et la catastrophe des boues survenues en Hongrie quelques années auparavant.

M.CARRODANO rappelle son inquiétude et son rôle de prud'homme, de pêcheur et de grand-père pour préserver la méditerranée face à la poursuite des rejets pour l'avenir dans une situation qui impacte le tourisme, les professionnels notamment. Il rappelle qu'il n'est pas l'adversaire des salariés de Gardanne, qu'il a d'ailleurs invités.

M.BLANC, membre du collège salariés d'ALTEO, confirme qu'une réponse des salariés sera prochainement donnée à son invitation.

Le Préfet demande à ce que le dossier de Mange-Garri soit maintenant évoqué compte tenu de l'heure.

M.DUCHENNE présente les éléments sur Mange Garri à Bouc-Bel-Air sur deux points :

- les envois de poussières
- les résurgences

- un diaporama d'ALTEO (ci-joint) présente les données et chiffres techniques

- **M.KHALDI du comité des riverains de Mange-Garri** évoque la modification du système d'exploitation qui a changé l'origine des poussières.

"Pour les poussières, le problème des riverains de Mange Garri c'est un problème récurrent, il n'y a pas de solutions finalement.

Avant cela provenait du bassin n°7, vous l'avez végétalisé avec un système d'arrosage, parfait, pas de retombées....

Avec les modifications du mode d'exploitation, nous avons les bassins 5 et 6 qui diffusent des poussières.

Finalement, on a pris des boues rouges de la mer et on les a mis à la terre. On n'a pas pris de mesures pour préserver les riverains, là je ne comprends pas. Avec tous les experts qui existent, on commence déjà à exploiter d'abord et puis on se retrouve avec des problèmes. Il faut savoir que nous sommes très malades. Nous sommes deux riverains et on est au bout..

La solution est de faire du durable, de végétaliser les bassins 5, 6, tout ce qui n'est pas exploité et arroser le reste..mais ne pas mettre des polymères cancérigènes et des perturbateurs endocriniens. Il faut pulvériser l'eau et pas un tuyau qui pisse...C'est bricolé."

M.DUCHENNE mentionne la nécessité de contrôler les arrosages afin d'éviter les infiltrations mais aussi les résurgences susceptibles de résulter d'éventuelles percolations à travers le site. La végétalisation des zones plus exploitées est recherchée avec le souci également d'éviter les glissements de terrains.

M.KHALDI, montre des photos (jointes) pour prouver la situation rencontrée: "le ravinement, les trous, les arrosages notamment sur le bassin 7 et le mode de stockage avec le camion qui arrive. Rien n'est arrosé".

M.KHALDI présente une photo montrant le filtre du moteur de l'aspirateur contenant des poussières, tous les jours. Il juge que cela est insupportable et invivable. Les solutions ne conviennent pas.

M.MEI évoque la nécessité d'un recyclage des boues pour les réutiliser, leur donner une deuxième vie et souhaite que ce travail de valorisation puisse aboutir.

Mme FROSINI prononce le discours suivant (texte intégral inséré à la demande de l'intéressée):

« Tous les lundis, je fréquente l'école d'Arts Plastiques de Gardanne, boulevard Carnot, proche de l'usine, et tous les lundis c'est cette odeur de soude et de bauxite, plus ou moins irrespirable, qui prend à la gorge, au point de fermer les fenêtres... » « ça pue ! » tout le monde le constate, mais qui se plaint ? Personne ! un jeune me dit même « *moi qui habite le centre de Gardanne et qui la sens tous les jours, j'arrive à ne plus la sentir, à ne plus y faire attention...* » et d'autres me répliquent : « *Mais Aline, c'est Gardanne !* »

« Il y a toujours eu les nuisances de l'usine : fumées, bruits, poussières... quotidiennes et de jour comme de nuit...

Il y a toujours eu le problème des résidus : boues rouges...

Il y a toujours eu des risques de fermeture de l'usine, à cause de ces résidus....

Il y a toujours eu du chantage à l'emploi ou à la fermeture, entre autres au moment des élections... »

Ce n'est pas de moi mais de M. Philippe Mioche, prof d'histoire, qui l'écrit dans son livre sur l'histoire de l'usine d'alumine.

Il y a eu des investissements dans la recherche pour des alumines techniques, pour la rentabilité...

Et il n'y a pas assez eu, je pense, d'investissement de recherche sur l'innocuité de ses rejets de toutes sortes...

Il y a toujours eu l'esprit PECHINEY et encore aujourd'hui avec les anciens et les jeunes, toujours enfants d'anciens de Pechiney... même si plus aucun Gardannais n'est embauché à l'usine depuis quelques années déjà...

Il y a toujours eu ce conditionnement, ce formatage « Pechiney » qui perdure encore aujourd'hui...

Mais les temps ont changé, et avec toute la gratitude de ma famille, plus la mienne, avec tout le respect aussi, que nous devons à cette vieille dame de 123 ans qu'est l'usine, unique au monde et à la pointe de ses technologies, cette vieille dame, malgré toutes ses qualités, est en fin de vie et les soins palliatifs de ses dérogations injectées au coup par coup au fil des années ne sauraient la maintenir en vie... il fallait la soigner avant en se projetant dans le futur Aujourd'hui il est trop tard. Les pommades de jeunesse, les liftings, les opérations esthétiques ne sauraient la ressusciter... et excusez-moi de le dire à la Gardannaise : elle va crever de ses rejets, de ses bouillons de pollution, en laissant à ses enfants des cadeaux empoisonnés pour des générations à venir...

N'est-ce pas les investisseurs qui provoquent cette mort, investisseurs qui n'ont jamais eu la volonté depuis des années de mettre les moyens financiers à hauteur des recherches pour l'innocuité des rejets... Pourquoi ? parce que l'usine va à sa fermeture prochaine ? Alors pitié ! ne tombons pas dans leur piège.

Je me tourne vers les salariés de cette usine car c'est d'abord eux qui vont en subir les conséquences et nos enfants, et les enfants de nos enfants... Je demande aussi aux anciens de Pechiney qui pensent que nos raisonnements sont simplistes et que nous sommes manipulés, nous les associations de riverains... Mais quand j'ai lu tous les rapports des différents organismes ou institutions de l'état avant de m'engager dans cette commission, je suis convaincue que l'information et la transparence sont loin d'être réelles et si des enquêtes supplémentaires sont demandées ce n'est pas pour rien... pour faire un vilain jeu de mots : nous riverains, ne sommes pas les seuls à nager en eaux troubles, au pluriel : eaux troubles. Presque tous les rapports dénoncent le manque de clarté.

Je me pose moi aussi beaucoup de questions, celle-ci en particulier : qui manipule qui ?

A l'heure de la COP 21, que laissons-nous à nos enfants ? à la planète ? Que de belles paroles pour des actes contraires... Le mot est peut-être fort, mais je suis scandalisée par l'impact sanitaire et environnemental de cette usine, par toutes ces dérogations que j'ignorais jusqu'à hier, moi aussi j'étais formatée, conditionnée ; je suis Gardannaise de naissance. Je réalise aujourd'hui, parce que je subis, avec la population, toutes ces nuisances, mais vaut mieux tard que jamais. Merci de m'en avoir fait prendre conscience et de le dénoncer !

Monsieur le Préfet : 2 questions :

- combien d'années encore allez-vous reconduire les dérogations à cette usine, car où va-t-on stocker les boues rouges que personne ne veut ? et pour cause...
- et qui va dépolluer les sites demain ? sur Gardanne ? sur Bouc Bel Air ? le pipe-line ? la mer et ses fonds marins ? qui ? nous ? Avec des subventions ? Avec des impôts supplémentaires ? Nos enfants vont payer avec leur santé et leurs impôts parce que pendant des années et des années leurs parents ont engraisé des riches encore plus riches qui se seront bien moqués de nous... ? *je parle en Gardannaise, excusez-moi ! »*

Le Préfet précise que les réponses à Mme FROSINI sont principalement dans les présentations qui seront faites.

M.LAMBERT évoque que dans l'histoire de l'alumine des hectares dans les Bouches-du-Rhône ont été impactés par les stockages de boues rouges d'autres exploitants, notamment à Marseille. Il met en avant le rôle moteur historique de Gardanne dans le domaine de la technologie l'alumine et la nécessité de trouver des solutions de recyclage. Une étude est demandée pour la possibilité d'un achat des maisons par l'Etablissement Public Foncier (EPF) afin d'assurer la sécurité des personnes des zones concernées. Il se pose la question des résidents en hyper proximité qui ont fait l'objet des permis de construire délivrés et la possibilité de les extraire de cette zone éventuellement en rachetant leurs maisons

Le Préfet confirme qu'il fera examiner cette question pour apporter une réponse en droit mais souhaite poursuivre les exposés.

M.NOACK de l'OHM du bassin minier de Provence expose le résultat des études faites et des prélèvements effectués.

Il rappelle que la question des poussières sur Gardanne et Mange Garri relevant des 2 ICPE sont indissociables en terme de pollution atmosphérique et seront traitées comme telles.

Il précise que l'OHM relève du CNRS et que les études ont été financées par de l'argent public et résultent de l'initiative de chercheurs et n'ont pas été imposées par la réglementation.

Il rappelle que les poussières sont toujours dangereuses quelle que soit leur origine mais cette dangerosité et leur impact varient en fonction de la taille, de la forme et de leur quantité.

La composition chimique a également un rôle important, ainsi que sa spéciation (distinction entre les différentes formes de liaisons possibles de cet élément dans un environnement donné) et la bio-accessibilité avec la capacité à se dissoudre et à pénétrer l'organisme (poumons ou système gastrique). Ces derniers éléments ne sont pas actuellement pris en compte par la réglementation.

Il présente les résultats sur les particules sédimentables relevées en fonction de la méthodologie des prélèvements effectués sur les différents points de prélèvement.

Présentation ci-jointe.

M.NOACK conclut provisoirement à une contamination de fond de particules sédimentables due aux émissions canalisées ou diffuses de l'usine détectables à plusieurs kilomètres. En cas de vent d'est même modéré, l'activité du dépôt de Mange Garri implique une surcontamination des riverains situés à l'ouest du site sans en connaître précisément les raisons.

Pendant les périodes de prélèvements, il n'a pas été relevé des surcontaminations en PM 2,5 par rapport aux stations Air Paca environnantes. La composition des particules varient suivant les lieux de prélèvements.

M.NOACK précise que l'étude devra être poursuivie pour compléter la base de données sur les formes d'ingestion potentielles ainsi que les différents impacts et notamment sur les jardins et le quartier de Bompertuis qui devra faire l'objet d'une attention particulière et elle fera l'objet d'une demande auprès de la DREAL dans la campagne du plan régional Santé-Environnement.

M.BOSSY du CIQ Gardanne Ouest demande si Mange Garri ne reçoit que les effluents qui étaient auparavant rejetés à la mer et si d'autres substances sont également stockées

M.DUCHENNE précise que le site reçoit également des déchets minéraux comme le sable utilisé pour la calcination dans le process de l'usine.

M.LAMBERT évoque des dépôts d'alumine blanchâtres qui ont pu lui être signalés qui seraient des défauts de production et demande si ceux-ci sont dorénavant révolus.

M. DUCHENNE précise que les déchets minéraux peuvent en faire partie et en 2009 des stocks importants ont pu exister pour faire face à la situation.

Le Préfet échange avec les représentants du BRGM qui confirment la difficulté de présenter de façon compréhensible la présentation prévue et il précise que la prochaine réunion débutera par le site de Mange Garri afin de prendre connaissance de ces éléments.

Les représentants du BRGM précisent qu'effectivement, ils préfèrent revenir faire leur présentation avec le temps nécessaire pour développer les tenants et les aboutissants d'une démarche scientifique et confirment que le rapport sera public et une communication sera faite via la préfecture auprès des personnes concernées. Ces éléments seront intégrés dans une étude des risques sanitaires qui sera menée prochainement par l'ANSES.

M.LAMBERT se félicite de ce type de réunion à intervalle régulier, il demande l'étude des conditions de mise à disposition sur un seul site internet de toutes les données collectées pour plus de transparence et permettre à des chercheurs de traiter ses données afin de donner un nouvel éclairage sur les mesures à prendre.

Il remercie M.NOACK de son implication et de ses travaux qui sont insuffisamment mis en avant et qui doivent pouvoir servir de matière scientifique pour les médias.

Le Préfet rappelle que la prochaine séance abordera la canalisation, la feuille de route demandée à ALTEO par la Ministre et elle débutera par le site de Mange Garri avec la présentation du BRGM.

Le Préfet de Région confirme qu'une nouvelle réunion du CSS aura lieu en septembre 2016 et il demande de calibrer au mieux la prochaine réunion pour une dimension de 3 heures maximum.

Il sollicite l'approbation du précédent compte rendu avec la prise en compte des demandes de modifications faites. En l'absence d'observations, il demande que les collègues se mettent d'accord pour désigner leurs représentants au bureau afin de valider celles-ci à la prochaine séance.

Le Préfet remercie tous les participants et lève la séance.